

DON POUR PETITS PROJETS LOCAUX

(MICRO-PROJET)

GUIDE DE DEMANDE

Ambassade du Japon au Cameroun

1535 Rue 1828 Bastos-Ekoudou

BP 6868 Yaoundé

Tél : (237) 222 20 62 02

E-Mail : microprojetjapon@yd.mofa.go.jp

INDEX

<i>I. Introduction et Information fondamentale</i>	1
<i>II. Organismes, projets, rubriques qualifié(e)s</i>	1
<i>III. Procédure de Sélection</i>	3
<i>IV. Critères de Sélection</i>	3
<i>V. Moyens de Demande</i>	4
<i>VI. Feuille de route détaillée d'APL</i>	5

I. Introduction et Information Fondamentale

L'Ambassade du Japon met à la disposition des groupes organisés une assistance financière non-remboursable appelée don pour petits projets locaux (micro-projets) afin de les aider à exécuter des projets en faveur des populations locales dans les domaines concernant l'amélioration des besoins fondamentaux, comme la construction, l'aménagement ou l'équipement des écoles, des formations sanitaires, des centres de formation professionnelle, des petits ponts, forages, etc. Seuls les projets qui cadrent avec les objectifs de ce mécanisme sont prioritaires. Le plafond de financement par projet est d'environ de 50 000 000 FCFA. (Il est possible que ce montant change en fonction du budget financier adopté pour l'année.)

II. Organismes, projets et rubriques qualifié(e)s

Le Micro-projet finance **seulement** des projets et des organismes à but **non-lucratif**.
Ce fonds finance **seulement** les articles **tangibles et traçables**.

I.1 Organismes qualifiés

- ◆ ONG locales et internationales
- ◆ Centres de formation professionnelle, de santé, ou l'éducation
- ◆ GICs (Groupes d'Initiatives Communes), CBOs (Organisations communautaires de base) et Comités locaux de développement
- ◆ Instituts éducatifs ou de la santé
- ◆ Les municipalités

NB: Les Organismes à but non lucratif sont qualifiés, sauf les gouvernements centraux ou les organismes des Nations-Unies.

I.2 Préalables aux organismes

- ◆ L'organisme doit être reconnu officiellement par l'administration.
- ◆ L'organisme doit avoir été actif dans son domaine d'activité depuis au moins deux (2) ans.
- ◆ L'organisme doit avoir un bureau et le site du projet accessibles
- ◆ L'organisme doit avoir de bons rapports relatifs aux projets déjà réalisés
- ◆ L'organisme doit avoir de bons rapports et documents comptables bien tenus

I.3 Projets financés

- ◆ Projets de construction, réhabilitation, et/ou équipement
- ◆ Projets de développement socio-économique, à savoir: Éducation (école), Santé (formation sanitaire), Eau (forage et adduction d'eau), Agriculture (magasin de stockage), formation professionnelle, transport (petits ponts), Économie (Petite industrie pour créer des revenus)
- ◆ Projets dans le but d'amélioration du niveau de vie des populations locales
- ◆ Projets en faveur des populations défavorisées
- ◆ Projets qui peuvent être exécutés en 12 mois maximum

I.4 Projets non-financés

- ◆ exclusivement à but politique ou religieux
- ◆ relatifs au pouvoir de l'Etat
- ◆ Uniquement pour des activités culturelles, artistiques ou sportives
- ◆ À buts essentiellement lucratifs et fonds de roulement
- ◆ De recherches académiques ou professionnelles
- ◆ Relatifs aux activités militaires

N.B: Des projets à but lucratif ne sont pas qualifiés.

I.5 Rubriques non-financées

- ◆ **Charges administratives** (e.g. salaires, coûts des services publics, loyer, publicité, transport, frais de fonctionnement, etc.)
- ◆ **Charge d'entretien** (e.g. frais d'entretien, renouvellement des produits et suivi, etc.)
- ◆ **Achat des terrains**
- ◆ **Taxes et autres charges** (e.g. douane, commissions, frais d'enregistrement, value-added tax (VAT), frais bancaires, etc.)
- ◆ **Aide Individuelle** (e.g. bourses d'Étude, stage de formation, scolarité, recherche, rubriques qui peuvent être effets personnels tel que des vêtements ou des fournitures)
- ◆ **Rubriques consommables/jetables** (e.g. nourriture, fournitures, semences, bétail)
- ◆ **Rubriques dont le suivi est difficile** (e.g. Appareils électroniques tels que des ordinateurs, les frais de leur renouvellement, les livres, les vaccins)

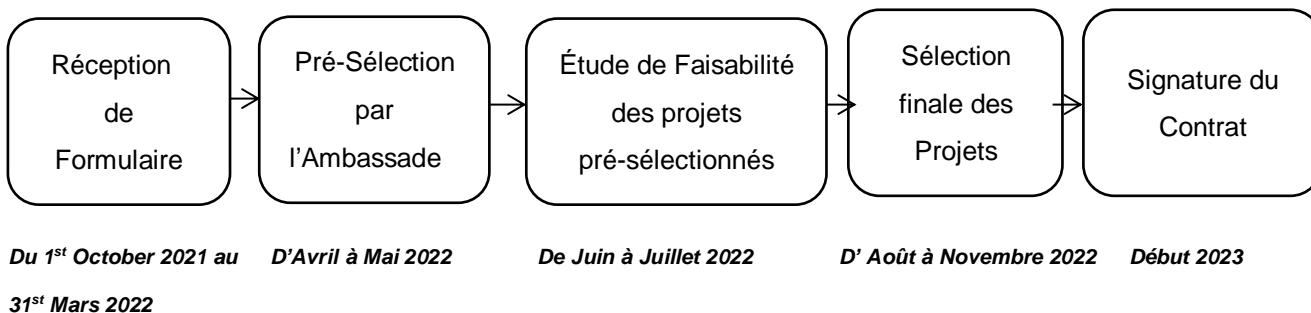
NB: Micro-projet finance seulement des rubriques tangibles et traçables .

Micro-projets couvre seulement des frais relatifs au projet. Tous les frais supplémentaires seront couverts par l'organisme promoteur du projet. Toutes les rubriques dans le projet seront décidées en consultation avec l'Ambassade.

III. Procédure de Sélection

- ◆ Période de demande : jusqu'au 31 mars 2022
- ◆ Période de Sélection : avril - novembre 2022
- ◆ Signature du Contrat de don : Au début du 2023
- ◆ Octroi du Financement: mars 2023
- ◆ Début d'exécution du projet: avril 2023

Processus de Sélection (de la réception du formulaire à la Signature du contrat)



NB: L'Ambassade contactera seulement les organismes sélectionnés. Après octobre 2022, si vous n'avez pas de nouvelles de l'Ambassade, sachez que votre projet n'a pas été sélectionné.

III.1 Phase de présélection

Les dossiers reçus par l'Ambassade sont analysés avec une attention particulière sur l'objectif, la raison d'être, l'impact socio-économique, la durabilité, et le coût du projet. La capacité institutionnelle et les efforts autonomes déjà déployés par l'organisme bénéficiaire sont aussi pris en compte.

III.2 Visite du site et 2^{ème} sélection

Lorsqu'un projet est pré-sélectionné, son site est visité par un responsable de l'Ambassade pour étudier la faisabilité. Pour approfondir l'étude, des documents supplémentaires à soumettre pourront être demandés.

III.3 Sélection finale

L'Ambassade envoie des dossiers au Ministère des Affaires Etrangères du Japon pour la sélection finale.

NB: Si un projet visité ne passe pas la 2^{ème} sélection, l'organisme concerné en sera informée.

IV. Critères de Sélection

L'Ambassade évaluera tous les dossiers soumis en se fondant sur:

- (1) la crédibilité de l'organisme,
- (2) le statut légal de l'organisme (document officiel de légalisation de l'organisme),
- (3) le statut financier de l'organisme (bilan financier de l'organisme et le relevé de compte bancaire récent),
- (4) la capacité de gestion de l'organisme pour un projet,
- (5) la participation et contribution de communauté auprès du projet proposé,
- (6) la durabilité pour la communauté bénéficiaire,

(7) l'impact du projet sur les bénéficiaires, et

(8) la qualité des dossiers de proposition en terme de précision, clarté, et documents vérifiés attachés.

V. Moyen de Demande

Un formulaire de demande rempli doit être soumis via e-mail au Coordinateur du Micro-Projet à travers de l'adresse qui est à la 1^{ère} page.

◆ Le formulaire doit être dûment rempli par saisie informatique (Ne pas écrire à la main)

(Le formulaire est disponible sur le site web de l'Ambassade:

http://www.cmr.emb-japan.go.jp/itpr_fr/economic_cooperation-fr.html)

NB: Au cas où vos dossiers sont volumineux, vous pouvez les envoyer séparément. Dans ce cas, précisez le nom de l'organisme et le nombre des e-mails envoyés dans chaque e-mail.

Les documents ci-dessous doivent être attachés avec le formulaire:

- ◆ Factures proformas délivrées par trois fournisseurs (et auditeurs) différents;
- ◆ Plans de construction ou photo d'échantillon d'équipement ;
- ◆ Carte géographique indiquant le site du projet ;
- ◆ Document officiel de propriété de terrain (titre foncier, etc.) ;
- ◆ Document officiel de légalisation de l'organisme ;
- ◆ Statuts et règlements intérieurs de l'organisme ;
- ◆ Photocopies des Cartes Nationales d'Identité des membres ;
- ◆ Bilan financier de l'organisme au cours des 5 dernières années ;
- ◆ Budget détaillé du projet ;

En cas de besoin, il pourra également vous être demandé d'envoyer les documents ci-dessous:

- ◆ Des brochures ou documents présentant l'organisme ;
- ◆ Plan de gestion, opération et financement du projet pour les 5 prochaines années après l'achèvement;
- ◆ Des photos de l'état actuel du projet, si une partie a déjà été réalisée ;
- ◆ Tout autre document permettant de mieux connaître l'organisme et le projet ;

NB: Les documents soumis pour le Micro-Projet ne sont pas restitués.

VI. Feuille de route détaillée d'APL (Appui aux petits projets locaux)

